
Lecture du bulletin de santé du représentant du peuple Tallien, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794)

Pierre Louis Bentabole

Citer ce document / Cite this document :

Bentabole Pierre Louis. Lecture du bulletin de santé du représentant du peuple Tallien, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 163;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16015_t1_0163_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

la société populaire de Caen. Cette lettre tend à ternir la mémoire de l'ami du peuple Marat.

Renvoi au comité de Sûreté générale (60).

38

La société populaire d'Amboise [département d'Indre-et-Loire] annonce à la Convention nationale que cette commune a célébré avec la plus vive allégresse la fête du 10 août; mais que cette joie a été troublée par un accident fatal qui a enlevé à la patrie un bon citoyen, père de famille, nommé Louis Panconet, tué par l'écouvillon qui n'avoit pas été retiré assez promptement d'un canon dont il faisoit le service.

Cette société envoie l'extrait de mort de Panconet, et le certificat des officiers de Santé qui ont constaté ses blessures.

Renvoyé au comité des Secours publics pour en faire un prompt rapport (61).

39

On [BENTABOLE] fait lecture du bulletin de santé du représentant du peuple Tallien, portant que le malade a éprouvé depuis hier une agitation générale et quelques mouvemens de fièvre; qu'il ressent aux environs de l'escarre de l'échymose et jusques dans la partie supérieure de la poitrine, des douleurs et des élancemens. Ces symptômes sont précurseurs de la suppuration; déjà l'escarre se sépare du vif, et il s'établit un suintement (62).

[Etat de la santé du représentant du peuple Tallien, le 27 fructidor à midi] (63)

Le malade a éprouvé hier soir et pendant la nuit un accès de fièvre, de l'altération et de l'oppression; aujourd'hui cet état se continue: l'échymose d'abord peu étendue s'est agrandie de beaucoup; il se fait du gonflement autour de l'escarre, et la suppuration se prépare.

Signé, NAVIER, DESAULT, SOUQUE, CHABANEAU.

(60) P.-V., XLV, 250-251.

(61) P.-V., XLV, 251.

(62) P.-V., XLV, 251.

(63) Bull., 28 fruct.; Débats, n° 724, 466; C. Eg., n° 757. Rép., n° 269; F. de la Républ., n° 435; Ann. Patr., n° 622; J. Perlet, n° 722; J. Mont., n° 138; M. U., XLIII, 457 et 466; J. Fr., n° 720; Ann. R. F., n° 287. L'ensemble de la presse signale la lecture, dans cette séance, des deux bulletins de santé de Tallien, celui du 27 n'étant arrivé qu'après la fin de la séance du jour.

[Etat de la santé du même représentant, le 28 fructidor à midi] (64)

Le malade a éprouvé depuis hier soir une agitation générale et quelques mouvemens de fièvre; il ressent aux environs de l'escarre, de l'échymose, et jusque dans la partie supérieure de la poitrine, des douleurs et des élancemens. Ces symptômes sont précurseurs de la suppuration; déjà l'escarre se sépare du vif, et il s'établit un suintement.

Signé, NAVIER, DESAULT, SOUQUE, CHABANEAU.

40

Il est fait lecture d'une adresse de la société populaire de Sauveterre, département de l'Aveyron, qui fait part à la Convention nationale d'une dissenterie épidémique qui afflige cette contrée. Cette société demande des secours de tout genre, se trouvant dans l'état le plus déplorable.

Cette demande, convertie en motion par un membre, la Convention nationale renvoie les réclamations de cette société populaire au comité de Salut public, pour y statuer dans le jour (65).

Un membre [de ce département] (66) annonce qu'il règne, dans le département de l'Aveyron, une maladie pestilentielle qui pourroit se propager dans le département voisin, et par la suite, dans toute la République. [Elle moissonne indistinctement, hommes, femmes, vieillards, enfans. De 250 familles qui sont dans la commune où ce fléau se fait sentir, déjà 180 en ont été atteints] (67). Les malheureux citoyens de ce département sont privés de toutes les ressources nécessaires pour arrêter les ravages de cette maladie. Il demande que le comité de Salut public soit chargé d'y envoyer des hommes de l'art, et tout ce qui sera nécessaire pour empêcher les progrès de la contagion. La Convention renvoie au comité de Salut public (68).

41

CAMBON fait une proposition additionnelle (69). Il commence par observer que longtemps les premières démarches des

(64) Bull., 28 fruct. Débats, n° 724, 466-467.

(65) P.-V., XLV, 251. C 318, pl. 1286, p. 13. Minute de la main de Lobinhes, député de l'Aveyron, rapporteur. Décret n° 10 883.

(66) M. U., XLIII, 457.

(67) M. U., XLIII, 457.

(68) Débats, n° 724, 461-462; J. Mont., n° 138; M. U., XLIII, 457; J. Fr., n° 720; J. Perlet, n° 722; Ann. R. F., n° 287; F. de la Républ., n° 435; Rép., n° 269; J. Paris, n° 623; Mess. Soir, n° 757.

(69) Cette intervention de Cambon s'inscrit selon l'ensemble de la presse, dans le débat qui suit le rapport d'Edme Petit ci-dessous n° 56. Cambon expose ses réflexions à propos de l'article V du projet de décret présenté par Edme Petit.